

VENTE AUX ENCHÈRES

PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

IMPORTANT:

→ Une (1) offre par formulaire seulement;

1. IDENTIFICATION DES PARTIES

- → Cette proposition d'achat concerne exclusivement la résidence, le terrain demeurant la propriété de la Municipalité de Sainte-Luce, SAUF POUR LES MAISONS SITUÉES AU 480 ET 482 ROUTE 132 EST, où les terrains actuels peuvent recevoir une relocalisation hors de la zone de contrainte. Advenant le cas où les maisons du 480 et 482, route 132 Est, seraient déplacées sur des terrains différents du sien, les lots actuels resteront la propriété de la municipalité;
- → Veuillez apposer vos initiales sur chaque page et signer à l'endroit indiqué;
- → Vous référer à la brochure «Programme d'accès à la propriété, généralités conditions modalités» pour compléter ce formulaire.

Acheteur(s):		<u>Vendeur:</u>		
Prénom, nom 1)		Municipalité	de Sainte-L	uce
Adresse domiciliaire:		1, rue Langl	ois	
		Sainte-Luce	e (Québec) G	0K 1P0
Prénom, nom 2)				
Adresse domiciliaire:				
Adresse de courrier électronique:				
		sainte-luce	@sainteluce.	ca
Numéro de téléphone:		(10 500 (01	_	
		418 739-4317		
Numéro de télécopieur:		418 775-488	20	
		410 773-400	,,	
Ci-après appelé « l'ACHETEUR »		Ci-après app	pelé « le VEND	EUR »
2. SOUMISSION DE L'ACHETEUR				
Acheteur 1				
Par la présente, je soussigné(e)				
Municipalité de Sainte-Luce la résidence numéro	adr	esse civique		·
Voir « identification des maisons au point numéro 5 » Acheteur 2				
Par la présente, je soussigné(e)			m'engage à	acheter de la
Municipalité de Sainte-Luce la résidence numéro				
Voir « identification des maisons au point numéro 5 »		•		
Ma/notre proposition d'achat est de		dollars (\$)
avant les taxes applicables.		454.5 \		Ψ/
	Maire	DG	Propriétaire 1	Propriétaire 2
				Initiales

3. CONDITIONS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

3.1 Chaque personne désirant faire une offre sur une propriété doit remplir le présent formulaire et le déposer ou l'envoyer à la municipalité avant le vendredi 13 mai 2022 à midi, et ce, dans une enveloppe cachetée, et y inscrire la mention suivante en haut à gauche:

PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ	
Offre pour la résidence numéro/	[/] adresse civique

- → L'envoi postal doit se faire par courrier « RECOMMANDÉ »;
- → Pour tout dépôt de votre proposition d'achat « en personne » au bureau municipal, un accusé réception vous sera remis;
- 3.2 La vente se déroule sur le principe de vente aux enchères silencieuses. Le prix de départ est de trois mille cinq cents dollars (3 500\$) avant les taxes applicables. Aucune offre faite en dessous du prix de départ ne sera acceptée.
- 3.3 Plusieurs offres peuvent être déposées par un même acheteur pour plusieurs résidences;
- 3.4 La date et l'heure limite pour remettre votre proposition d'achat sont le vendredi 13 mai 2022 à midi;
- 3.5 Les enveloppes seront ouvertes le jeudi 19 mai 2022 à 10 h;
- 3.6 Seules les offres conformes et les plus élevées seront retenues pour chaque résidence;
- 3.7 S'il y a plus d'une proposition d'achat au même prix et la plus élevée pour une même propriété, un tirage au sort sera effectué devant témoin(s);
- 3.8 Chaque personne ayant fait une offre sera contactée entre les 24 et 25 mai 2022;
- 3.9 Tout Acheteur a l'obligation de déplacer la résidence sur un nouveau terrain, sauf pour les 480 et 482 route 132 Est, où les terrains actuels peuvent recevoir une relocalisation hors de la zone de contrainte. Advenant le cas où les maisons du 480 et 482, route 132 Est, seraient déplacées sur des terrains différents du sien, les lots resteront la propriété de la municipalité;
- 3.10 Il sera impossible de résider dans la maison tant qu'elle ne sera pas déplacée sur un nouveau terrain, ou relocalisée pour les adresses civiques du 480 et 482, route 132 Est;
- 3.11 Les travaux de récupération des matériaux du sous-sol, s'il y a lieu, devront être terminés au plus tard trente (30) jours après le déplacement de la maison;
- 3.12Les travaux de déplacement de la maison devront être terminés avant le 30 septembre 2023.

4.	PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT
4.1	Prix: Le prix d'achat sera de dollars
	(\$) avant les taxes applicables.
4.2	Modalités de paiement: L'Acheteur s'engage à verser la totalité du prix d'achat, selon les modalités suivantes:

(a) Le prix total sera remis à la Municipalité au moment de la signature du contrat de vente.

Maire	DG	Propriétaire 1	Propriétaire 2

5. IDENTIFICATION DES MAISONS

Prendre note que les adresses civiques sont à titre indicatif seulement









6. DÉCLARATIONS ET OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

6.1 Déclarations:

L'Acheteur a visité la propriété le ______ 2022 et s'en déclare satisfait.

6.2 Frais:

L'Acheteur acquittera les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies requises si nécessaire. Si l'Acheteur se finance auprès d'une institution financière qui exige tout test, évaluation, inspection ou autre, ceux-ci seront à la charge de l'Acheteur.

Maire	DG	Propriétaire 1	Propriétaire 2

6.3 Incessibilité:

L'Acheteur ne peut vendre, céder ou autrement aliéner les droits lui résultant de la présente proposition d'achat.

6.4 EN SIGNANT CETTE PROPOSITION D'ACHAT:

- ✓ L'Acheteur s'engage à acheter la résidence mentionnée, en l'état;
- ✓ L'Acheteur a pris connaissance du mode de vente de la résidence, et il comprend que sa proposition ne peut être retenue si une offre supérieure est faite;
- √ L'Acheteur s'engage à déplacer la résidence sur un autre terrain sécuritaire;
- ✓ L'Acheteur a pris connaissance des dates pour la réalisation du projet et il s'engage à déplacer la résidence, et terminer tous les travaux inhérents avant 30 septembre 2023;
- √ L'Acheteur certifie avoir les ressources financières pour acheter et déplacer la résidence;
- ✓ L'Acheteur s'engage à verser 100 % de la valeur de la proposition d'achat faite et retenue par la Municipalité au moment de la signature du contrat de vente;
- ✓ L'Acheteur s'engage à respecter la proposition d'achat faite dans le présent formulaire;
- ✓ L'Acheteur s'engage à acheter la résidence en vue d'en faire une habitation, et non l'objet d'une démolition;
- ✓ L'Acheteur s'engage à respecter le délai de trente (30) jours après le déplacement de la maison pour récupérer les matériaux du sous-sol s'il y a lieu.

7. Preuve de disponibilité des fonds

Modalités:

La présente proposition d'achat est conditionnelle à ce que l'Acheteur fournisse à la municipalité tout document démontrant :

i) que l'Acheteur dispose des fonds nécessaires pour couvrir le prix d'achat et le déplacement de la résidence.

Maire	DG	Propriétaire 1	Propriétaire 2

Initiales

8.	Signatures	
Sig	gné à	
Ιe	·	
	Date	
Sig	gnature de l'Acheteur 1	
C :		
Sig	gné à	
Le	9	
	Date	
Sig	gnature de l'Acheteur 2	

Les adresses civiques sont indiquées sur les documents administratifs pour faciliter le traitement des propositions et offres d'achat.

Maire	DG	Propriétaire 1	Propriétaire 2

Initiales